

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 2038

présenté par

M. Peu, M. Wulfranc, M. Bruneel, Mme Bello, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Chassaigne,  
M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq,  
M. Nilor, M. Fabien Roussel et M. Serville

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la seconde phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« peuvent en être »

les mots :

« en sont ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet du présent amendement est de soumettre obligatoirement la validité des contrats de projet partenarial à l'accord préalable et explicite des communes concernées, matérialisé par leur signature.